

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 16 février 2024

CANAL SEINE-NORD EUROPE - ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la réalisation du projet du Canal Seine-Nord Europe, une enquête publique est organisée du 4 mars au 2 avril 2024 sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société du canal, relative aux secteurs 2 à 6 entre Passel (60) et Aubencheul-au-Bac (59), incluant la traversée du département de la Somme.

Cette enquête publique fait suite à celle qui a permis d'autoriser, en avril 2021, la réalisation des 18,6 premiers kilomètres du canal dans le département de l'Oise.

Des réunions d'échanges seront organisées avec les élus des départements traversés par le canal pour les informer des modalités de mise en œuvre de l'enquête publique. La réunion à destination des élus de la Somme, présidée par le préfet Rollon MOUCHEL-BLAISOT, s'est tenue ce jeudi 15 février 2024 à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne. Elle marque le lancement du travail de pédagogie sur le projet, pour la partie samarienne.

Cette phase de concertation sera rythmée par les permanences des commissaires enquêteurs qui recevront les observations et propositions du public dans les mairies des communes concernées (Allaines, Nesle, Péronne, Saint-Christ-Briost).

L'arrêté inter-préfectoral d'ouverture d'enquête, annexé au présent communiqué, détaille notamment la nature des travaux ainsi que les dates et heures des permanences physiques de la commission d'enquête publique.

Pour mémoire, le projet du Canal Seine-Nord Europe, long de 107 kilomètres, qui reliera Compiègne dans l'Oise à Aubencheul-au-Bac dans le Nord, est un maillon central de la liaison fluviale Seine-Escaut. Il doit permettre de connecter le réseau français aux 20 000 km du réseau fluvial européen, solution écologique de transport de marchandises et facteur de compétitivité pour le territoire. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par la Société du Canal Seine-Nord Europe. Plus de 5 Md€ sont investis pour ce projet, financés par l'Union européenne, la France et les collectivités territoriales.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



51, Rue de la République
80000 Amiens